

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0584 du 19/02/2021

Arrêté du 15 décembre 2020

ARRETE PORTANT FIN DE DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE CADRES A LA
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNEE 2021

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte fin de détachement dans l'emploi de chef de service comptable de cadres à la
Direction générale des Finances publiques, année 2021.

Date d'application :15/12/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT FIN DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE CADRES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2021.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT FIN DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE CADRES
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2021**



ARRÊTÉ

portant fin de détachement dans l'emploi de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2021

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des Finances ;
- Vu le décret n°2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des Finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ARRÊTE :

Article premier :

La restructuration ou la fermeture des postes comptables ci-dessous entraîne la fin du détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable des cadres dont les noms suivent, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

n° DGFIP	Prénom	Nom d'usage	Ancienne affectation		Nouvelle affectation		CSRH	Grade échelon	Date d'effet
158702	PATRICK	BACQUEY	HAUTS-DE-SEINE	SPF VANVES 1	HAUTS-DE-SEINE	DIRECTION	ARRAS	Administrateur des Finances publiques adjoint	18/03/2021
161826	BRIGITTE	BAHAMED	HAUTE-GARONNE	SIE TOULOUSE-NORD-OUEST	HAUTE-GARONNE	DIRECTION	BORDEAUX	Administratrice des Finances publiques adjointe	01/01/2021
162000	OLIVIER	BORNET	INDRE-ET-LOIRE	SIP TOURS NORD-OUEST	INDRE-ET-LOIRE	DIRECTION	TOURS	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	01/01/2021
167306	FLORENCE	BOUVIER	FINISTERE	SIE BREST-IROISE	FINISTERE	DIRECTION	SAINT-BRIEUC	Inspectrice principale des Finances publiques	01/01/2021
126801	JEAN-YVES	BUSNEL	ILLE-ET-VILAINE	SIE RENNES-SUD	ILLE-ET-VILAINE	DIRECTION	SAINT-BRIEUC	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	01/01/2021
133229	PHILIPPE	CONAND	SAVOIE	SIP-SIE AIX-LES-BAINS	SAVOIE	DIRECTION	SAINT-ETIENNE	Inspecteur principal des Finances publiques	01/01/2021
156799	HELENE	DEZALAY	CHARENTE-MARITIME	TS SAINTES ET BANLIEUE MUNICIPALE	CHARENTE-MARITIME	DIRECTION	BORDEAUX	Administratrice des Finances publiques adjointe	01/09/2021
856490	MIREILLE	LIEGEOIS	PARIS	SIE PARIS 17E BATIGNOLLES	PARIS	DIRECTION	SARH	Administratrice des Finances publiques adjointe	01/01/2021
151680	ANDRE	OAKS	SEINE-MARITIME	SIE ROUEN-OUEST	SEINE-MARITIME	DIRECTION	ARRAS	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	01/01/2021
131420	ALAIN	LAYET	ALPES-MARITIMES	SPF GRASSE 1	ALPES-MARITIMES	DIRECTION	MONTPELLIER	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	06/05/2021

n° DGFIP	Prénom	Nom d'usage	Ancienne affectation		Nouvelle affectation		CSRH	Grade échelon	Date d'effet
133181	JEAN-LOUIS	BOUSSAROQUE	CHER	SIP BOURGES	SAVOIE	DIRECTION	TOURS	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	01/01/2021
131035	THIERRY	ALBAGNAC	HERAULT	SIE MONTPELLIER II	HERAULT	DIRECTION	MONTPELLIER	Administrateur des Finances publiques adjoint	01/01/2021

Article 2

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756